



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES
HYDROCARBURES

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
NUMERIQUE, DES POSTES ET DES
TELECOMMUNICATIONS

PROJET DIGITAL AND ENERGY CONNECTIVITY FOR INCLUSION IN MADAGASCAR (DECIM)

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES DE CONSULTANT

N° 009/24/DECIM/AMI

Pays : Madagascar

Nom du Projet : Projet de Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar (DECIM)

Numéro de Crédit : 7286 MG

Intitulé de la Mission : Assistance Technique pour l'étude d'évaluation des initiatives mises en œuvre par le MNDPT dans sa politique de transformation, de désenclavement et d'inclusion numérique à Madagascar

N° de référence : MG-MEH - PAGOSE-423683-CS-CQS

1. Le Gouvernement de Madagascar a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet de Connectivité Numérique et Energétique pour l'Inclusion à Madagascar (Projet DECIM) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
2. Les services de consultant (« les Services ») portent principalement à une Assistance Technique pour l'étude d'évaluation des initiatives mises en œuvre par le MNDPT dans sa politique de transformation, de désenclavement et d'inclusion numérique à Madagascar.

L'objectif général de la mission consiste en une évaluation des programmes de développement numérique et de leviers de désenclavement exécutés par les services du MNDPT, tels qu'exécutés depuis plusieurs années et dont la continuité s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique Numérique 2023-2028.

Le champ d'application de cette assistance technique comprend notamment d'analyser les actions mises en œuvre, d'apprécier les résultats et le changement auprès de bénéficiaires, et d'identifier les obstacles/difficultés rencontrés pour chaque initiative. Sur la base des résultats de l'évaluation, le Consultant proposera une série de

recommandations pour atteindre ces objectifs de développement et d'inclusion numérique tout en optimisant l'utilisation des ressources du MNDPT.

La durée de la mission est de quatre (04) mois à partir de la date de la signature du contrat.

3. Les Termes de Référence (TDR) pour la mission sont disponible sur le site internet suivant :<https://drive.google.com/file/d/1jTVRwJ6PJWpzhdwPGQ99LtrXMGlyqcp/view>
4. L'Unité de Coordination du projet DECIM invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :
 - Avoir une expérience de plus de cinq (05) ans en enquêtes quantitatives et qualitatives ;
 - Avoir une expérience probante plus de 03 ans dans les domaines de digitalisation et de la gouvernance locale ;
 - Avoir une bonne maîtrise des contextes numériques à Madagascar ;
 - Avoir une parfaite rédaction en langue française ;
 - Avoir une excellente connaissance en outils informatiques permettant de traiter les données qualitatives et quantitatives ;
 - Avoir une expérience avec d'autres ministères serait un atout

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, septembre 2023, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
8. Toutes demandes d'informations complémentaires doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante: procurement@decim.mg ou à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 9 h à 16 heures.

9. Les dossiers de manifestations d'intérêt contenant une lettre de manifestation d'intérêt, les documents justifiant la description des expériences générales et des prestations similaires et toutes informations jugées pertinentes pour apprécier la qualité du Consultant, doivent être envoyée par écrit à l'adresse ci-dessous par courriel au plus tard le **04 juin 2024** avec la mention obligatoire « 009/24/DECIM/AMI : Assistance Technique pour l'étude d'évaluation des initiatives mises en œuvre par le MNDPT dans sa politique de transformation, de désenclavement et d'inclusion numérique à Madagascar »

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet DECIM

Adresse : Au 1ère étage, Escalier D - de l'immeuble FIARO AMPEFILOHA

Antananarivo 101 - MADAGASCAR

Courriel : procurement@decim.mg

Antananarivo le 21 mai 2024